

LUNDI 8 FÉVRIER 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER AGIR POUR LA QUALITÉ DE VIE, PRÉPARER LA VILLE RÉSILIENTE DE L'APRÈS-CRISE

Ce lundi 8 février, le Conseil municipal de la ville de Montpellier s'est réuni en distanciel, en raison de la crise sanitaire, et a adopté le budget primitif pour l'année 2021, traduction des priorités politiques du nouvel exécutif.

Porté par la majorité municipale, **ce budget ambitieux et responsable engage Montpellier sur le chemin de la transition écologique et solidaire**, avec un niveau d'investissement historique pour préparer l'avenir et, dès aujourd'hui, agir pour la qualité de vie.



Malgré la crise, nous mettons en œuvre le nouveau souffle souhaité par les Montpelliérains. Les engagements sont tenus et les projets avancent à un tempo très soutenu. Nous profitons des taux d'emprunt très avantageux pour porter nos investissements à un niveau historique, tout en maintenant notre endettement en-deçà des villes de même taille. Gouverner, c'est prévoir. Dans ce budget 2021, chaque euro dépensé est un euro utile pour la transition énergétique, l'emploi, la qualité de vie. Je salue l'engagement de l'ensemble des adjoints au maire et conseillers délégués pour bâtir ce budget ambitieux et responsable. Je suis convaincu que Montpellier sortira plus fort de cette crise, en ayant agi et anticipé pour construire un meilleur avenir.



Michaël DELAFOSSE  
Maire de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

# BUDGET 2021 : AGIR POUR UNE VILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le budget 2021 traduit une orientation forte portée par Michaël Delafosse, maire de Montpellier, et l'équipe municipale qu'il conduit : **investir en faveur d'une relance vertueuse** et préparer ainsi l'après-crise. Les choix engagés dès aujourd'hui permettront demain d'améliorer la qualité de vie des Montpelliérains et de consolider la place de notre territoire, grâce à un **niveau d'investissement historique de 600M€ minimum sur le mandat dont 107,9M€ la 1<sup>ère</sup> année.**

Bâti sous la responsabilité de Michel Aslanian, adjoint au maire délégué aux Finances, Ressources humaines et Dialogue social, ce budget ambitieux par le nombre de réalisations engagées va de pair avec **une gestion saine et responsable**, en s'appuyant sur 4 piliers.

## Pilier n°1 : garantir la stabilité des taux de fiscalité ménage



Maintenir les taux d'imposition des familles tout au long du mandat.

## Pilier n°2 : pérenniser l'autofinancement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement



Conserver des marges de manœuvre financières pour mieux investir.

## Pilier n°3 : assurer un endettement stratégique et maîtrisé



Maitriser la dette pour maintenir Montpellier **sous la moyenne des villes de la strate.**

## Pilier n°4 : assurer une capacité élevée d'investissement



Financer plus de **600 millions d'euros** d'investissement pour soutenir l'emploi et l'économie locale.

**Le budget primitif 2021 s'élève à 567,1M€ dont 366,7M€ de section de fonctionnement et 200,3M€ de section d'investissement.**

## 0% DE HAUSSE D'IMPÔT

Grâce à la maîtrise budgétaire, un engagement phare sera tenu : **0% de hausse d'impôt sur l'ensemble du mandat, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages.**

A compter de 2021 le taux voté de taxe d'habitation ne s'applique plus que sur les résidences secondaires. La taxe d'habitation pour les résidences principales, acquittée par les 20% de foyers fiscaux les plus élevés avant sa suppression totale en 2023, sera perçue par l'Etat à partir de 2021.

La taxe sur le foncier bâti restera stable également, le transfert de la part départementale au bloc communal étant neutre pour les ménages.

## DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

Avec **+1,6% de hausse des dépenses réelles de fonctionnement**, la Ville fait le choix d'une **gestion rigoureuse**. C'est la condition pour disposer de marges de manœuvre en faveur des priorités du mandat.

**Premier poste de dépense, la masse salariale.** Sa maîtrise se traduit par une faible hausse des dépenses de personnel, à + 1,5%, principalement en raison d'effets mécaniques ou de décisions nationales.

Les charges courantes connaissent également une hausse contenue de 1,8%. Des priorités sont clairement dégagées, et **les augmentations significatives concernent des domaines stratégiques du mandat** : **+21% pour les espaces verts, +6% pour la culture, la jeunesse et les sports, +8% pour les subventions aux associations par rapport à 2019.**

## UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT HISTORIQUE DE 600M€ SUR LE MANDAT

Avec plus de 107M€ de dépenses d'équipement, le budget 2021 reflète l'ambition portée par la municipalité de **soutenir l'emploi et l'économie locale, tout en modernisant la Ville**. Sur l'ensemble du mandat, ce sont 600M€ minimum dédiés à l'investissement, dans le cadre d'une **Programmation Pluriannuelle d'Investissement assurant la lisibilité et la bonne exécution des dépenses**.

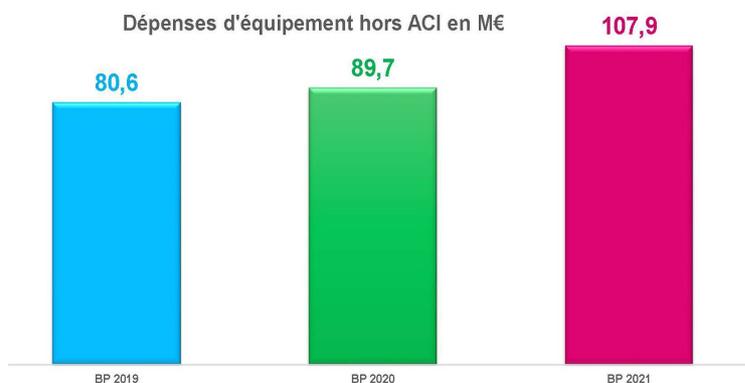
Ajouté à l'investissement historique de 1,7Mds€ proposé lors du Conseil de métropole du 1<sup>er</sup> février, en hausse de 40%, c'est un plan de relance exceptionnel pour notre territoire.

**100M€ d'investissement équivaut à 500M€ injectés dans l'économie locale et à la création de 1000 emplois.**

Avec l'objectif de maintenir un auto-financement à hauteur de 52M€, la Ville conserve sa capacité à investir.

Profitant de taux très bas, les emprunts de la ville s'élèveront à 101,6M€ en 2021.

Avec ce budget, **Montpellier se positionne en dessous de l'endettement moyen** des collectivités similaires.



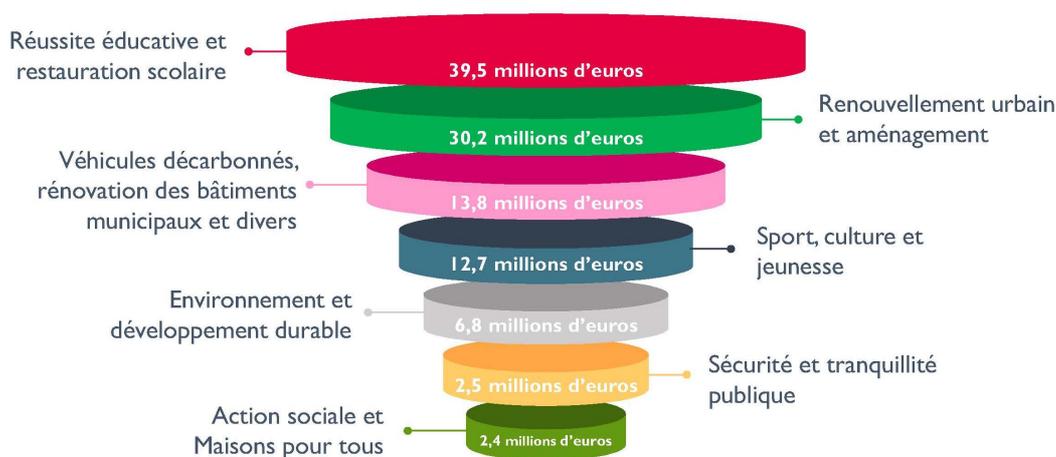
# 107M€

investis en 2021, soit une hausse de + 20% par rapport à 2020 et + 34% par rapport à 2019.

## DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS POUR UNE RELANCE VERTUEUSE

Les 107,9M€ d'investissement pour 2021 financeront les priorités du mandat et s'inscrivent résolument dans une double ambition :

- **rééquilibrer et apaiser la ville**, en mobilisant d'importants moyens en faveur d'une ville propre et sûre, de l'épanouissement de toutes et tous, et de la solidarité ;
- **construire la ville de demain**, en assurant une ville plus verte, plus résiliente, ayant pris le chemin de la transition écologique et d'une politique forte et durable en matière d'éducation et d'enfance.



35

### CRISE COVID : UNE PERTE DE 11,5M€

L'impact de la crise sanitaire pèse lourdement sur les finances, avec une perte évaluée à 11,5M€ sur deux ans. En 2020, la Ville a enregistré une baisse de 6,9M€ de ses recettes de fonctionnement. En 2021, 0,9M€ sont budgétés pour faire face aux dépenses exceptionnelles.

Au total, le coût de la crise représente pour la ville **l'équivalent du budget de construction de deux groupes scolaires.**

## UNE MULTITUDE DE PROJETS À VENIR : 25 NOUVEAUTÉS POUR 2021

Traduction d'un budget ambitieux, une multitude de projets et de décisions est engagée pour agir concrètement sur le quotidien des Montpelliéraines et Montpelliérains. Liste non exhaustive de 25 nouveautés pour 2021.

### Rééquilibrer la ville et rénover les quartiers

- 45,1M€ pour le renouvellement urbain Mosson-Cévennes
- 4,3M€ pour les besoins de logements (ZAC Restanque et Beausoleil)

### Garantir une ville propre et sûre

- 2,5M€ investis pour la sécurité, avec notamment 2 nouveaux postes mobiles et l'extension de la vidéoprotection
- 1M€ pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage

### Donner la priorité aux écoles et aux enfants

- 8,7M€ pour la construction de nouvelles écoles
- 6,2M€ pour la végétalisation des écoles et le confort thermique
- 1,7M€ pour l'installation numérique des écoles
- 1,2M€ pour la rénovation de la cuisine centrale et le lancement d'une unité de production de proximité

### Favoriser l'épanouissement de chacun

- 11,2M€ pour le soutien à la culture et la création artistique
- 7,3M€ de subventions aux associations
- 17,1M€ pour la rénovation des équipements sportifs

### Agir pour une ville solidaire qui protège

- 3M€ pour le développement des épiceries sociales et solidaires
- 12,6M€ pour le CCAS

### Associer les Montpelliéraines et Montpelliérains

- 2M€ pour les travaux de proximité décidés avec les citoyens
- Consultation sur l'aménagement de la Place de la Comédie
- Réinstallation des Conseils de quartiers



L'Éducation, 1<sup>er</sup> poste budgétaire et grande cause de ce mandat : en 2021, 15% de hausse de la dotation scolaire par élève.

## Végétaliser la ville

- Ouverture au public du Parc Tastavin
- 5,6M€ pour l'aménagement des Bouisses
- 1,7M€ pour la coulée verte de l'Aqueduc Saint-Clément
- 1,4M€ pour le Mas Nougier



50 000 arbres en 6 ans : c'est l'objectif du plan de végétalisation. La Ville consacrera 2M€ à embellir, rafraichir et faire respirer Montpellier.

## Embellir la ville, avec la candidature UNESCO

- 4M€ pour la restauration de l'aqueduc des Arceaux en autorisation de programme/crédit de paiement
- 1,3M€ pour les devantures des commerces, un budget doublé
- 0,9M€ pour la restauration du Peyrou et du Jardin de la Reine

## Accessibilité universelle : vers une ville de la bienveillance et de l'égalité des droits

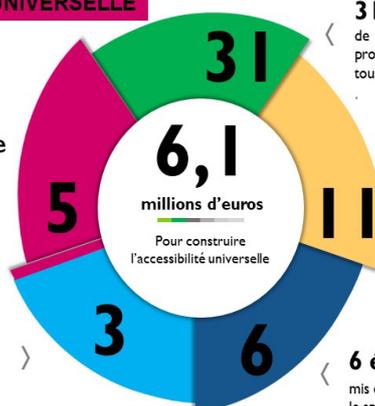
### POUR UNE ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

#### 5 espaces petite-enfance

mis en accessibilité pour construire le vivre-ensemble dès le plus jeune âge.

#### 3 maisons pour tous

mises en accessibilité pour une ville inclusive.



#### 31 actions en 2021

de mise en accessibilité pour progresser dans l'accès à tout pour tous.

#### 11 groupes scolaires

mis en accessibilité pour faciliter la scolarisation en milieu ordinaire.

#### 6 équipements sportifs

mis en accessibilité pour l'inclusion par le sport.

L'accès aux services publics et aux équipements collectifs constituent un droit fondamental pour tous les habitants de la ville. C'est pourquoi la municipalité engage un programme d'ampleur de 6,1M€ en faveur de l'accessibilité universelle dans les crèches, écoles, gymnases...

# LES AUTRES AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

## UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Aspirant Tastavin : un nouveau parc pour les Montpelliérains

En bordure de la rue Lakanal, l'internat de la cité scolaire Françoise Combes dispose d'un parc arboré non utilisé et fermé au public. Les discussions menées avec l'Etat ont permis de sceller un accord avantageux : la Ville de Montpellier récupère la gestion de cet espace vert de **plus de 5000m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans renouvelable, à titre gratuit.**



Grâce à cette convention, ce parc deviendra **un parc municipal ouvert au public dès 2021**, après une série d'aménagement pour le sécuriser et l'embellir. **Des concertations seront menées avec les habitants** pour définir certains aménagements (jardin partagé, boulo-drome, espace pique-nique...)

Avec ses grands arbres et une importante surface ombragée, ce lieu bucolique constituera **un îlot de fraîcheur** appréciable pour les riverains des quartiers Beaux-Arts et Boutonnet, dans un lieu chargé d'histoire.

Un chauffage à énergie renouvelable dans les écoles

Déterminée à engager sa transition énergétique et **encourager les énergies renouvelables**, la Ville montre l'exemple dans son patrimoine : elle noue **un partenariat innovant avec Hérault Energies, le Département de l'Hérault et l'ADEME** pour assurer le chauffage de trois écoles par l'énergie bois.



**Un millier d'enfants des groupes scolaires Duruy-Combes, d'Aubigné-Dr Calmette et Franck-Dickens** bénéficieront en 2021-2022 de ce mode d'énergie durable. Grâce à ce partenariat, près de **50% de subventions** financeront cet investissement de 1,1M€.

## UNE VILLE SOLIDAIRE AVEC TOUS SES QUARTIERS

Un nouveau pôle commercial à Mosson-Sud

Dans le cadre de son programme de renouvellement urbain, la Ville donne le coup d'envoi à une **requalification commerciale d'ampleur** dans le secteur Mosson-sud. A l'heure actuelle, les 28 locaux commerciaux, essentiellement au niveau du Grand Mail, souffrent d'une attractivité en baisse liée à la vétusté et à un fort taux de vacance.

Pour redynamiser l'activité économique, un **nouveau pôle commercial de 3730m<sup>2</sup>** sera installé au sud du quartier, près de l'arrêt de tramway «Stade de la Mosson», au pied des futurs îlots de logements. Une partie des commerces s'installeront **en 2023-2024, puis d'autres suivront en 2026-2027**. Ces locaux flambants neufs, idéalement positionnés sur la rue, permettront le transfert des activités commerciales et l'implantation de nouvelles enseignes. Avec l'objectif de **favoriser la mixité**, en attirant les salariés travaillant à proximité et en répondant à la diversification de l'offre de logements.

Pour cette opération majeure, d'un montant de 8,8M€, la collectivité a obtenu **un appui fort de l'Etat, avec une subvention de l'ANRU de 1,4M € et de l'ANCT à hauteur de 4,3M €**. Il s'agit d'une des opérations nationales les plus importantes pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.



### ANRU : FEU VERT POUR LA FUTURE CONVENTION

La convention ANRU, tant attendue, sera présentée lors du prochain **Conseil métropolitain du 29 mars et du Conseil municipal du 12 avril**. Cette convention de renouvellement urbain donnera le feu vert à plusieurs projets phares : démolition de la tour d'Assas en 2024, ouverture d'un lieu hybride sur le site de l'actuel URSSAF en 2021-2022, réhabilitation et construction de logements...

Engagés dès le lendemain de l'élection de Michaël Delafosse, les **échanges soutenus avec l'ANRU** permettent **un calendrier enfin tenu**.

Avec des avancées positives : financement des études pour la requalification des halles Saint-Paul, rallonge de 10M€ pour les copropriétés dégradées.

## UN SOUTIEN ACCRU POUR LES ASSOCIATIONS

Montpellier est riche de la **diversité et du dynamisme de son tissu associatif**. La Ville soutient fortement ces acteurs de terrain, vecteurs de lien social, de partage, de solidarité, et renforce son accompagnement pour aider les associations à traverser la crise actuelle, avec **un budget de 7,3 M € dédiés aux subventions en 2021**.

### **Une commission pluraliste pour attribuer les locaux associatifs**

Soucieuse d'assurer une **gestion transparente** de l'affectation des locaux associatifs, la municipalité instaure une Commission d'Attribution des Locaux Associatifs (CALA). Ouverte aux membres des groupes d'opposition et aux adjoints de quartier, cette commission se réunira plusieurs fois par an. Face à l'insuffisance d'offres de locaux associatifs, elle veillera à favoriser la mutualisation et les dynamiques d'échanges inter-associatifs. Au sein de son patrimoine, la Ville accueille **plus de 280 associations dans 260 locaux**.

### **Maisons pour tous : un accès gratuit pour les associations**

Au cœur du projet des Maisons pour tous figure l'ouverture aux forces vives du quartier. **Près de 128 associations disposent ainsi d'une salle pour proposer des activités tout au long de l'année**, et 38 associations bénéficient d'une mise à disposition ponctuelle.

Par sa délibération, le Conseil municipal approuve la mise à disposition de ces salles aux associations à titre gratuit. **Cette aide de la Ville est évaluée à près de 90 000 euros**.

## ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Face aux **fermetures récurrentes des restaurants scolaires** depuis plusieurs années, la municipalité a décidé de prendre ses responsabilités. Une négociation a été engagée avec les organisations syndicales afin de définir et de partager les conditions permettant d'assurer la continuité de service publics pour les missions relevant de l'accueil périscolaire, de l'accueil des enfants de moins de trois ans et de restauration collective et scolaire. Il en va du bien-être des enfants et de la confiance des familles, parfois lourdement pénalisées dans leur vie professionnelle.

Ce protocole détermine les modalités d'organisation du service minimum en cas de grève, et impose un **délai de prévenance de 48h** ainsi que **l'exercice du droit de grève sur l'ensemble de la journée de travail**.



@PresseMTP

[newsroom.montpellier3m.fr](https://newsroom.montpellier3m.fr)

Contact presse - Julien PEINE  
04 67 34 73 67 / 06 88 07 72 42  
[j.peine@montpellier3m.fr](mailto:j.peine@montpellier3m.fr)